



Nous nous sommes occupés -avec beaucoup de tendresse- des chats errants sur la commune de Mirepeisset ; ils disparaissent en nombre et cela d'une façon peu naturelle.

La plupart étaient stérilisés. Je demande à tous les amis des chats de signaler les empoisonnements dont leurs chats ont été victimes et de signaler, également, tous les cadavres de chats dont vous avez connaissance.

Une plainte va être déposée à la gendarmerie, tous vos témoignages sont très importants.

La Présidente des CLDM  
Chantal Mourgues

## MALTRAITANCE ANIMALE QUELLES SANCTIONS ?

<b>Mauvais traitement</b>	<b>Absence de soins, privation de nourriture...</b> → <b>750€ d'amende</b>
<b>Abandon, sévices graves ou actes de cruauté</b>	→ <b>2 ans d'emprisonnement</b> → <b>30 000€ d'amende</b>
<b>Atteinte à la vie ou intégrité</b>	→ <b>450€ d'amende (maladresse...)</b> → <b>1500€ d'amende (maltraitance intentionnelle)</b>

